

LICENCE MENTION SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES : ERGONOMIE DU SPORT ET PERFORMANCE MOTRICE (MENTION NATIONALE)

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

- Analyse d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive pour un sujet, un groupe de sujets ou un produit, dans une perspective ergonomique
- Elaboration et planification de projets et de programmes, visant l'adaptation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive
- Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive pour tout public
- Adaptation des matériels et des environnements aux pratiquants dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé
- Adaptation de l'activité physique et des tâches aux pratiquants dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé

2. Référentiel de compétences

Compétences transversales

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.

Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Compétences spécifiques

Analyse d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive pour un sujet, un groupe de sujets ou un produit, dans une perspective ergonomique :

- Analyser une activité physique ou sportive en contexte dans une perspective ergonomique en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires
- Mobiliser une culture scientifique, méthodologique, technique et technologique de différentes pratiques physiques et/ou sportives pour évaluer l'activité d'une personne ou d'un groupe dans une perspective ergonomique
- Établir le diagnostic préalable d'une situation mettant en jeu l'AP/S sur la base de modèles théoriques et

méthodologiques dédiés

- Assurer le suivi du diagnostic en utilisant des outils et techniques d'analyse d'une activité physique (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats)
- Rendre compte des analyses et diagnostics auprès des acteurs impliqués

Élaboration et planification de projets et de programmes, visant l'adaptation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive :

- Concevoir un projet ou un programme visant l'adaptation d'un matériel, d'un environnement ou d'une activité physique ou sportive
- Choisir, mettre en œuvre et adapter les techniques et les méthodologies adéquates aux adaptations visées (protocoles de mesures et d'analyse, articulation des contraintes contextuelles...)
- S'appuyer sur l'évaluation d'une situation pour adapter et optimiser des projets et programmes à visée ergonomique
- Mobiliser une analyse multidimensionnelle de l'environnement pour formuler des propositions à caractère préventif

Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive pour tout public :

- Organiser une séance d'Activité Physique et/ou Sportive en fonction d'un public et d'un objectif
- Mettre en œuvre l'encadrement d'une séance collective d'activité physique et/ou sportive
- Mobiliser une expérience approfondie de la pratique des Activités Physiques Sportives et Artistiques pour adapter l'intervention au public et développer la motivation des pratiquants
- Assurer la sécurité des publics pratiquants
- Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif et conseiller les pratiquants

Adaptation des matériels et des environnements aux pratiquants dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé :

- Caractériser les propriétés essentielles des matériels associés au pratiquant et au contexte
- Contribuer à une démarche d'innovation en ingénierie ou ergonomie
- Concevoir un prototype d'adaptation matérielle
- Formuler des propositions à visée ergonomique pour l'amélioration de la relation d'un pratiquant à son environnement

Adaptation de l'activité physique et des tâches aux pratiquants dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé :

- Accompagner le pratiquant à la démarche de prévention par l'activité physique
- Former le pratiquant aux adaptations proposées
- Mettre en œuvre une démarche de métrologie de la motricité
- Encadrer des séances d'activités physiques en entreprise dans une logique de prévention

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.